

Je, soussigné·e, déclare respecter cette charte faisant partie intégrante de mon contrat de bail de location, à la rue des Glaciers 2 à Lausanne. Le non-respect de cette charte peut être une cause de résiliation anticipée du bail pour la fin du mois en cours.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Lors de l'inscription au contrôle des habitants, je m'inscris uniquement par **MON NOM + RUE DES GLACIERS 2**. Afin d'éviter des complications administratives aux propriétaires, je ne m'inscris pas comme habitant « chez la famille Betti ».

ESPACES COMMUNS

Je limite le volume sonore de mes activités **ENTRE 22 H ET 07 H** pour respecter la vie des autres colocataires.

- D'une manière générale, je veille à **ÉCONOMISER L'UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ**.
- En cas de problème ou de **DÉGÂTS** j'en informe rapidement les propriétaires.
- **LA PORTE D'ENTRÉE DE L'APPARTEMENT DOIT ÊTRE FERMÉE À CLÉ** systématiquement, de jour comme de nuit. Les vols ne sont pas couverts par l'assurance si les lieux ne sont pas verrouillés.
- Il est essentiel de n'ouvrir la porte de l'immeuble par **L'INTERPHONE** de l'appartement qu'aux personnes que vous attendez personnellement.
- L'appartement est **NON-FUMEUR**, des cendriers sont à disposition sur le balcon du salon.
- Deux heures par semaine (le lundi), une **FEMME DE MÉNAGE** nettoie l'espace commun. Je m'engage à ce que ces locaux soient rangés et la vaisselle faite pour lui permettre de faire son travail.
- Après son passage, je m'engage à **GARDER LES ESPACES COMMUNS RANGÉS ET NETTOYÉS** : la vaisselle, les casseroles et autres ustensiles utilisés sont rangés directement après mon utilisation afin de permettre aux autres colocataires de cuisiner dans un espace rangé et propre.

Je laisse propre la salle de bains et les toilettes après chacun de mes passages.

- Aucun déchet non organique ne doit être jeté dans les toilettes.
- Les détritiques sont à jeter à la **POUBELLE** dans les sacs communaux officiels.
- Comme l'obligent les directives communales, je participe avec les autres colocataires à l'organisation du tri des déchets tels que papier, PET, verre, plastiques souples, plastiques durs, aluminium et – d'entente avec mes colocataires – je vide régulièrement les différents sacs dans les conteneurs mis à disposition à la cave et devant le parking de la maison des Glaciers 2. **ATTENTION** : ne pas utiliser les conteneurs de l'immeuble des Glaciers 4 !

Je participe – d'entente avec les colocataires – aux **FRAIS ET AUX COURSES COMMUNES** pour certains produits d'entretien (sacs de poubelles taxés officiels, produits du lave-vaisselle, savon de cuisine, ampoules électriques cassées, etc.). Les autres produits de nettoyage utilisés par la femme de ménage sont compris dans les charges mensuelles. Je respecte mon **JOUR DE LESSIVE** et je libère l'espace en fin de journée ou au plus tard tôt le matin du jour suivant.

ESPACE PRIVÉ

Je m'engage à respecter un bon niveau d'**HYGIÈNE DANS MA CHAMBRE**. Je l'aère quotidiennement et passe régulièrement l'aspirateur...

Je ne cuisine pas dans ma chambre et n'y laisse pas des restes de nourriture.

J'AUTORISE LES PROPRIÉTAIRES à passer une fois par année dans ma chambre afin de renouveler la peinture des fenêtres en bois.

Signé en deux exemplaires

Lausanne, le

Les bailleurs Le·la locataire